

### Pénitenciers

nouveau ministre sur l'état de la question. Je souhaite que lui et ses collaborateurs réétudient ma demande concernant la possibilité pour le SCP de transformer le comité consultatif de citoyens en conseil d'administration dont les membres seraient élus ou nommés.

Avec votre indulgence, monsieur l'Orateur, et celle de la Chambre, j'aimerais vous lire deux autres citations à l'appui de ce principe qui veut que pour ramener l'ordre dans nos établissements, il faut une participation efficace du public. Cette participation du public, tel qu'elle est proposée dans la recommandation n° 24, prendrait la forme d'un comité de cinq personnes qui s'occuperait de l'élaboration des politiques. Des comités similaires seraient créés dans les établissements et appliqueraient les politiques. De nombreux précédents dans nos systèmes scolaires prouvent que cette méthode est efficace.

Durant nos délibérations, nous avons entendu M. Grygier, du département de criminologie de l'Université d'Ottawa. Je lui ai posé une question dont voici un extrait:

... avez-vous l'impression qu'en amenant le public à participer plus directement à l'administration et à la planification de nos pénitenciers, nous aurions alors un grand public plus éclairé? Cette conclusion a-t-elle quelque valeur?

M. Grygier a donné la réponse suivante:

Je le crois, oui. Je crois que la participation du public devrait être supérieure à ce qu'elle est ici.

Par «ici», il voulait dire au Canada.

Enfin, ce matin même, l'éditorial du *Globe and Mail* de Toronto commentait le rapport de M. Maloney sur le système qui existe actuellement en Ontario. En voici le dernier paragraphe:

Une des principales recommandations de M. Maloney, toutefois, est qu'il faudrait instituer, partout où il se trouve un pénitencier, un corps consultatif local, composé d'agents supérieurs de correction, de juges, d'avocats, de procureurs de la Couronne, de policiers et de députés provinciaux. Ces organismes locaux rencontreraient à intervalles réguliers un organisme provincial analogue pour discuter des problèmes communs.

● (1532)

Ce que propose ici M. Maloney correspond exactement aux recommandations de notre rapport, à savoir qu'il faudrait constituer un comité au sommet où siègeraient des représentations des diverses catégories socio-professionnelles de notre société, et un comité au niveau de l'institution, composé avec la même diversité de représentation, et qui, l'un et l'autre, interviendraient dans l'élaboration des politiques. Je préférerais ne pas employer le mot «consultatif», celui-ci laissant sous-entendre que l'avis du comité peut ne pas être suivi. Il s'agirait au contraire d'un comité habilité à formuler les politiques.

Je remercie à nouveau la Chambre dont l'indulgence m'a permis de poursuivre. Je terminerai en disant que nous avons été heureux aujourd'hui d'avoir l'occasion de discuter de cette question extrêmement importante, et d'entendre à la Chambre les points de vue de tous les partis. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau titulaire de ce portefeuille et sommes impatients de l'accueillir la première fois qu'il siègera au comité que nous espérons voir reconstituer, comme le propose la recommandation n° 65.

**M. Art Lee (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir et un honneur pour moi que de prendre part à ce débat. Il me semble particulièrement opportun et indiqué que la Chambre, et particulièrement les membres du sous-comité, discutent aujourd'hui de l'avancement de notre rapport. J'expliquerai ensuite les raisons pour lesquelles j'accepte le principe de la motion.

[M. Halliday.]

Si j'accepte le principe de la motion, telle qu'elle est inscrite au nom du député du Yukon (M. Nielsen), c'est que, d'après moi, les événements qui se sont déroulés depuis que le rapport a été déposé nous prouvent qu'il nous faut agir rapidement. Je demanderais instamment au solliciteur général (M. Blais) de faire diligence.

Comme l'a très bien fait remarquer le député du Yukon, le député de New Westminster (M. Leggatt) et le député de Bellechasse (M. Lambert) qui a pris la parole au nom de son parti, ainsi que le député d'Oxford (M. Halliday), ce comité a cherché à travailler dans un esprit dépourvu de tout esprit de parti. D'après ce qu'il a pu constater, le régime pénitentiaire était en pleine crise. Il fallait donc sans tarder enterrer tout esprit partisan qui aurait pu subsister.

Nous avons vraiment agi en parlementaires en ce sens que nous avons pu cerner le problème sans nous arrêter à la moindre considération d'ordre politique. Pour bien circonscrire le problème, il fallait la sagesse collective d'un groupe de personnes de toutes les couches de la société. D'une part, il y avait mon collègue, l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> Holt), qui, en tant que journaliste, s'est occupée d'affaires criminelles pendant une trentaine d'années et qui s'intéresse beaucoup au système pénitentiaire; le sous-comité comptait un certain nombre d'avocats; il y avait aussi le député d'Oxford (M. Halliday), qui, en plus d'être député, est médecin et chirurgien. Chaque fois que nous avons visité un pénitencier, il a tenu à visiter l'infirmerie.

Je me rappelle qu'à Millhaven, particulièrement, où il y a eu, et où il y a encore beaucoup de problèmes, les membres du sous-comité ont réuni leurs ressources et partagé leurs connaissances. Nous nous sommes organisés de façon à interroger convenablement les témoins que nous avons entendus. Je me rappelle avoir fourni certains renseignements au député de New Westminster, qui m'a à son tour communiqué ce qu'il avait appris.

Le grand public ne s'est jamais rendu compte de cette collaboration active et de cette impartialité parce qu'à ce moment-là les délibérations de nos comités n'étaient pas télévisées. C'est pourquoi je pense que c'est une bonne chose de bien montrer aujourd'hui au public que le système des comités peut être efficace et que lorsqu'un grave problème se pose, les parlementaires peuvent oublier tout sectarisme politique pour s'attaquer ensemble au problème.

A mon avis, le député du Yukon a clairement prouvé que cet esprit d'impartialité devait être maintenu quand il a fait le tour de la Chambre hier avant de déposer sa motion pour expliquer à tous les députés ce qu'elle visait à accomplir et quand il a bien précisé qu'il espérait sincèrement que la motion ne détruirait pas l'entente et l'esprit de collaboration qui existaient au sein du sous-comité. Je pense pouvoir parler au nom de tous mes collègues de mon parti en déclarant que nous sommes d'accord avec le député, et que la motion qu'il a présentée ne brisera pas cette unanimité et cet esprit de collaboration qui se sont manifestés. Comme je l'ai indiqué, j'accepte en principe la motion.

**Des voix: Bravo!**

**M. Lee:** Qu'est-il advenu du rapport du sous-comité? Le 5 août 1977, l'ex-solliciteur général, le député d'Argenteuil-Deux Montagnes (M. Fox) a déposé sa réponse. Il y avait à l'époque énormément d'ambiguïté dans cette réponse. Il a